

Principes bancaires responsables (PRB)



Divulgation annuelle 2021



Principe 1 – Alignement

Nous veillerons à ce que notre stratégie d'entreprise soit alignée sur les besoins et objectifs des individus et de la société, et ce, en cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris et les cadres nationaux pertinents.

Décrivez, de manière générale, le modèle d'affaires de votre institution bancaire, dont les principaux segments de clientèle, secteurs et types d'activités et, le cas échéant, les technologies financées, dans les régions où se concentrent ses activités et son offre de produits et de services.

Décrivez comment votre institution bancaire a aligné ou va aligner sa stratégie sur les objectifs de la société, comme définis dans les objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents, et comment elle compte y contribuer.

À propos de Desjardins

Notre raison d'être est d'enrichir la vie des personnes et des communautés¹. À cet effet, nous travaillons toujours dans l'intérêt de nos membres et clients en leur offrant une gamme complète de produits et services de qualité au Canada.

Comme nous sommes une coopérative, le développement durable fait partie intégrante de notre ADN, et il est intégré dans notre stratégie d'entreprise. Notre cadre stratégique inclut explicitement le développement durable depuis 2016, et notre histoire est riche de plus de 120 ans d'engagement collectif et de solidarité. À cette attention particulière aux collectivités² qui nous accueillent, nous ajoutons depuis plusieurs décennies des efforts environnementaux³ soutenus par une saine gouvernance⁴.

Une coopérative engagée

Nous alignons nos activités sur nos valeurs coopératives et sur les objectifs de développement durable des Nations Unies⁵ grâce aux encadrements pertinents à l'interne et à l'externe, notamment notre Politique de développement durable, adoptée en 2005 puis revue et étendue en 2020. À cette politique, qui vise à harmoniser l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos activités, s'ajoute une sélection d'encadrements nationaux et internationaux structurants :

- Business Ambition for 1.5°C – 2021
- Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable – 2021
- Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques – 2021
- Net Zero Asset Managers initiative – 2021
- Engagement climatique Canada – 2021
- Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis – 2021
- Tobacco-Free Finance Pledge – 2020
- Principes d'autonomisation des femmes – 2020 (Women's Empowerment Principles)
- Alliance : Énergiser au-delà du charbon – 2020 (Powering Past Coal Alliance)
- Initiative BlackNorth – 2020
- Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion – 2020
- Partnership for Carbon Accounting Financials – 2020
- Principes bancaires responsables – 2019 (Principles for Responsible Banking, ou PRB)
- Principes pour une assurance responsable – 2019 (Principles for Sustainable Insurance, ou PSI)
- Principes pour l'investissement responsable – 2010 (Principles for Responsible Investment, ou PRI)

De notre engagement pris en 2017 de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris découle aussi un [ambitieux plan d'action pour le climat](#). Cette ambition met à contribution l'ensemble des forces vives de notre Mouvement pour atteindre d'ici 2040 un bilan zéro émissions nettes de carbone sur un périmètre défini.

¹ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Notre raison d'être : enrichir la vie des personnes et des communautés, [p. 6](#).

² Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Social, [p. 31](#).

³ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Environnement, [p. 22](#).

⁴ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Gouvernance, [p. 70](#).

⁵ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Notre contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies, [p. 7](#).



Principe 2 – Impact et objectifs

Nous améliorerons en continu nos impacts positifs tout en réduisant et en gérant les impacts négatifs découlant de nos activités, produits et services. Nous établirons et publierons des objectifs liés à nos zones de plus fort impact.

Analyse d'impact

Démontrez que votre institution bancaire a bien établi ses principales retombées positives et négatives (potentielles) au moyen d'une analyse d'impact qui comprend les éléments suivants :

- Portée : Les principaux secteurs d'activité, produits et services ainsi que les régions où l'institution bancaire concentre ses efforts, comme décrits dans le premier principe, ont été pris en considération dans l'analyse.
- Ampleur de l'exposition : Pour déterminer où son influence se fait le plus sentir, l'institution bancaire a analysé ses activités principales du point de vue des industries, des technologies et de la géographie.
- Contexte et pertinence : L'institution bancaire a tenu compte des priorités et des défis les plus pertinents en lien avec le développement durable dans les pays et les régions où elle est active.
- Portée et intensité / importance des retombées : L'institution bancaire a considéré l'ampleur ainsi que l'intensité et l'importance des effets (potentiels) de ses activités, de ses produits et de ses services sur les plans social, économique et environnemental pour évaluer ses principales retombées.

(L'institution bancaire devrait avoir communiqué avec les parties prenantes pertinentes pour documenter l'analyse des points c et d.)

Démontrez que, en se basant sur cette analyse, l'institution bancaire a :

- cerné et signalé les éléments sur lesquels son influence (potentielle) positive et négative se fait le plus sentir;
- ciblé des occasions d'affaires stratégiques liées à l'augmentation des retombées positives et à la réduction des retombées négatives.

Établissement de cibles

Démontrez que l'institution bancaire a défini et publié au moins deux cibles spécifiques, mesurables (de manière qualitative ou quantitative), appropriées, réalistes et temporelles (SMART) qui portent sur au moins deux des « zones de plus fort impact » préalablement établies découlant de ses activités et de son offre de produits et de services.

Démontrez que ces cibles sont liées aux objectifs de développement durable appropriés, aux objectifs de l'Accord de Paris et à ceux d'autres cadres régionaux, nationaux ou internationaux pertinents, qu'elles facilitent l'alignement sur ceux-ci et qu'elles permettent de mieux y contribuer. L'institution bancaire devrait avoir défini une mesure de référence (évaluée par rapport à une année précise) et avoir déterminé des cibles en lien avec cette mesure de référence.

Démontrez que l'institution bancaire a analysé les retombées négatives (potentielles) importantes des cibles définies sur d'autres dimensions des objectifs de développement durable, de lutte contre les changements climatiques ou de la société, qu'elle en est consciente et qu'elle a mis en place des mesures adéquates pour en atténuer les conséquences, dans la mesure du possible, afin de maximiser l'incidence positive nette de ces cibles.

Plans d'établissement et de suivi des cibles – S. O. pour la reddition 2021

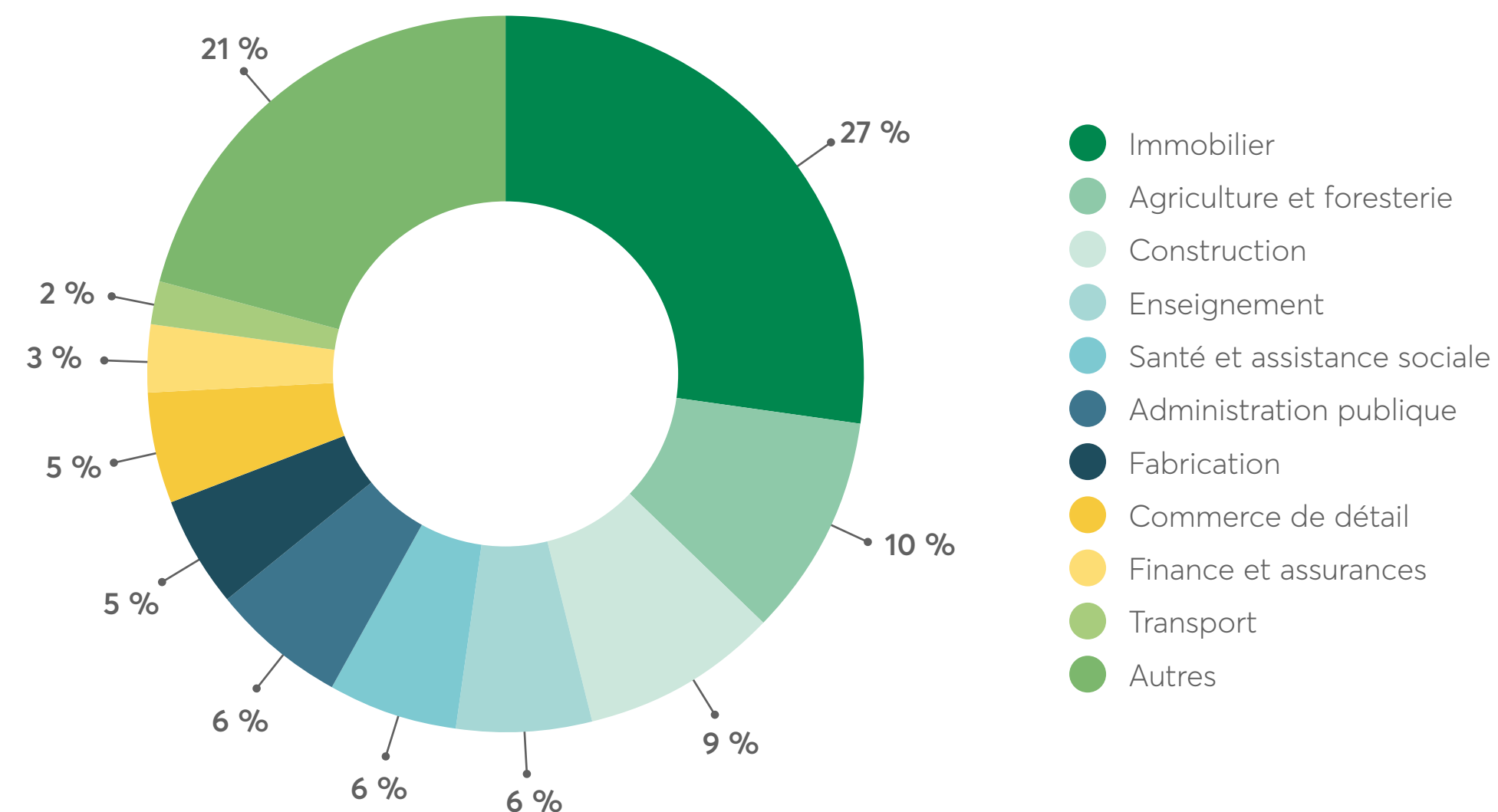
Une analyse d'impact de notre financement

L'analyse d'impact de nos activités de financement effectuée en 2020 demeure inchangée. Un sommaire est présenté ci-dessous. L'analyse complète se trouve à la section [Impact et objectifs](#) de notre rapport 2020 des Principes bancaires responsables.

Nous avons basé notre analyse d'impact sur les outils développés par la Positive Impact Initiative de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE IF). Nous avons circonscrit le périmètre de notre analyse aux financements accordés aux entreprises membres et clientes de Desjardins. Cela inclut l'ensemble des prêts consentis, peu importe la taille ou le secteur d'activité de l'entreprise. Ces prêts représentent environ le quart de notre portefeuille de financement total. Le financement aux particuliers, exclu de notre analyse pour l'instant, est composé principalement de financement habitation, automobile et à la consommation.

Un portrait du portefeuille analysé est présenté ci-dessous.

MONTANTS D'ENGAGEMENT – FINANCEMENT ENTREPRISES Au 30 septembre 2020



Principales zones d'impact potentiel identifiées

Les activités des entreprises financées par Desjardins génèrent des impacts positifs et négatifs. Les impacts identifiés n'ont pas été mesurés, mais représentent des zones d'impact probable selon la méthodologie utilisée.

Principaux impacts positifs

- Création d'emploi
- Logement
- Économie saine et inclusive

Principaux impacts négatifs

- Matières résiduelles
- Ressources naturelles
- Climat

Détail : [Rapport 2020 des Principes bancaires responsables](#)

Mise en contexte de l'impact potentiel identifié

Les zones d'impact potentiel identifiées lors de notre analyse doivent être évaluées en adéquation avec les enjeux prioritaires au Canada, et particulièrement au Québec et en Ontario, où sont domiciliées la majorité des entreprises auxquelles nous offrons du financement. Grâce à une série d'indicateurs, l'importance de ces enjeux nationaux et régionaux est déterminée selon une échelle comptant quatre niveaux, allant de « faible » à « très élevé ». Les principaux enjeux pour notre contexte sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Enjeu	Niveau d'importance
Changements climatiques	Très élevé
Matières résiduelles	Très élevé
Logement abordable	Élevé

Détail : [Rapport 2020 des Principes bancaires responsables](#)

Zones d'impact priorisées

La matrice ci-dessous considère l'adéquation entre certains secteurs de notre portefeuille de financement aux entreprises et les enjeux importants dans le contexte canadien. Les cellules surlignées présentent une association forte entre le secteur et l'enjeu, et suggèrent donc les zones d'impact que nous devrions prioriser.

Matrice d'association entre les principaux enjeux de notre contexte et les secteurs de notre portefeuille qui y contribuent

Les cases colorées indiquent une association forte (positive en vert, négative en jaune) entre le secteur et l'enjeu.

Principaux enjeux	Secteurs importants de notre portefeuille de financement aux entreprises				
	Immobilier	Agriculture	Fabrication	Construction	Transport
Changements climatiques	• Émissions de GES (surtout hors Qc)	• Utilisation des sols • Émissions de GES (incl. méthane)	• Émissions de GES	• Émissions de GES	• Émissions de GES
Matières résiduelles		• Source importante de déchets (élevage et cultures)	• Source importante de déchets (surtout production alimentaire et de produits plastiques)	• Source majeure de production de déchets (construction et démolition)	
Logement abordable	• Disponibilité et qualité des logements			• Augmentation des logements disponibles	

Cette matrice nous sert à déterminer les enjeux prioritaires sur lesquels l'impact potentiel de Desjardins est le plus élevé. **Selon cette analyse, les changements climatiques et les matières résiduelles seraient les zones d'impact prioritaires pour Desjardins.**

Des cibles pour améliorer notre impact

Première zone d'impact : changements climatiques

Objectif : zéro émissions nettes d'ici 2040

Cible : réduire les émissions de nos opérations de 41 % d'ici 2025 par rapport à 2019

Cible : augmenter la part des énergies renouvelables dans nos financements aux grandes entreprises du secteur de l'énergie pour atteindre 35 % en 2025

En avril 2021, Desjardins annonce la mise en place d'un [ambitieux plan d'action](#) qui lui permettra d'atteindre, d'ici 2040, un bilan zéro émissions nettes sur ses opérations étendues et sur les activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés intenses en carbone : l'énergie, le transport et l'immobilier.

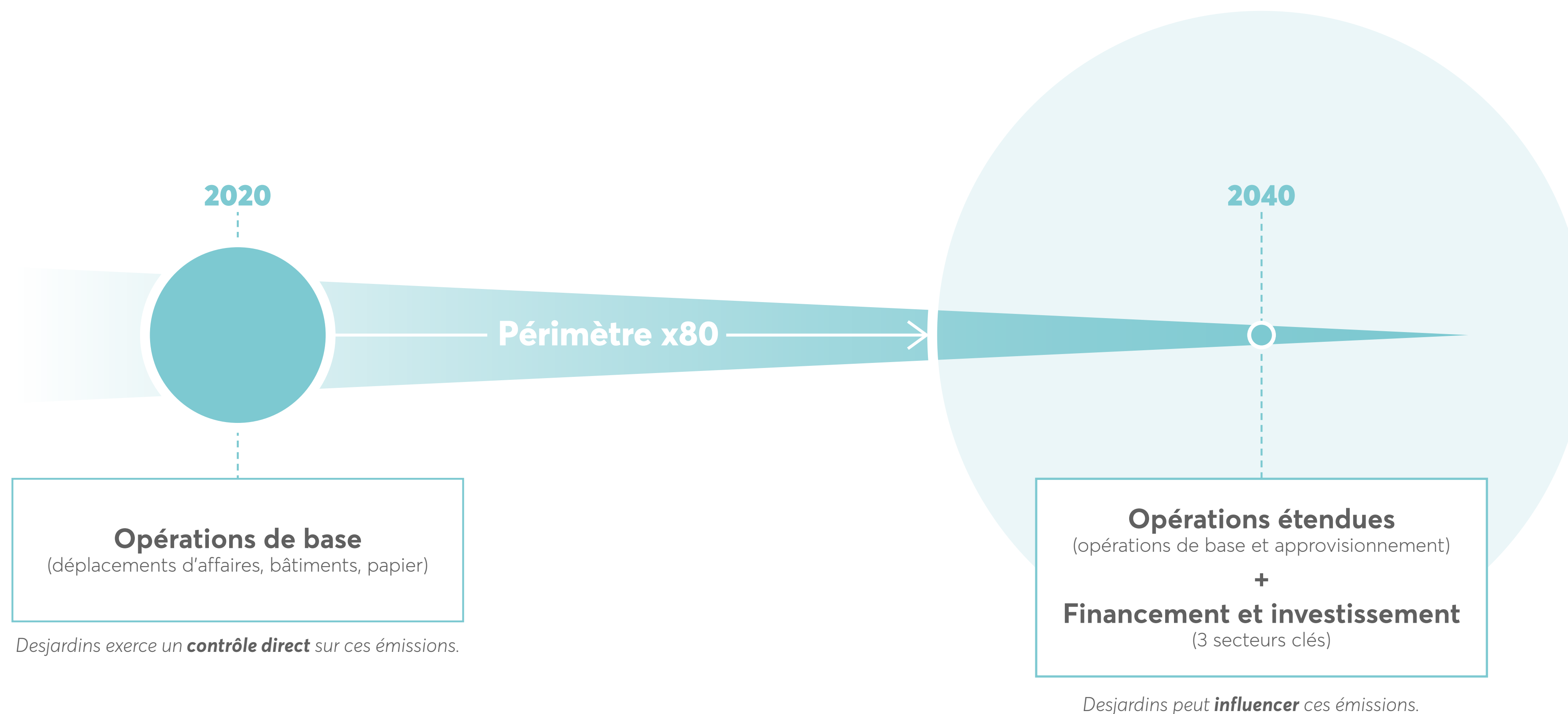
Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité, mais surtout, dans la volonté d'accélérer les mesures concrètes déjà en place pour lutter contre les changements climatiques et s'y adapter.

Pour garantir le sérieux de la démarche, Desjardins est devenu en octobre 2021 la première institution financière au Canada à rejoindre la coalition internationale [Business Ambition for 1.5°C](#) de la Science Based Targets initiative, en partenariat avec le Pacte mondial des Nations Unies et la We Mean Business Coalition. Ce faisant, Desjardins s'engage à publier dans les 24 mois des cibles à court ou moyen terme de réduction des gaz à effet de serre, basées sur la science.

Notre première cible : une réduction de 41 % d'ici 2025 de nos émissions de gaz à effet de serre opérationnelles, par rapport à nos émissions de 2019.

Mais notre ambition climatique ne s'arrête pas là, elle vise également les émissions liées à nos activités financières, soit un périmètre près de 80 fois supérieur. Pour cette raison, nous avons aussi pris l'engagement d'accroître notre soutien au secteur des énergies renouvelables en augmentant la part de celles-ci dans nos financements accordés aux grandes entreprises du secteur de l'énergie pour passer de 24 % en 2020 à 35 % en 2025.

UNE AMBITION D'ENVERGURE



Cette approche ainsi que tous les efforts de prise en compte du risque climatique et des occasions qui y sont rattachées permettront à Desjardins de soutenir de manière crédible l'objectif de l'Accord de Paris. Pour plus d'information, consultez notre rapport [En mouvement pour le climat 2021](#) élaboré selon les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Vous y trouverez notamment l'évaluation de l'empreinte carbone de plusieurs volets de notre financement, effectuée avec la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles

Objectif : soutenir le développement de l'économie circulaire

Cible : soutenir financièrement le développement de cinq projets de transformation de matières organiques résiduelles, notamment agricoles, en énergie renouvelable (biométhanisation) d'ici 2025

Depuis les débuts de l'ère industrielle, l'économie mondiale repose sur un concept dit « linéaire » qui se résume à extraire la matière, à la transformer, à la consommer puis à la jeter. Le modèle linéaire s'appuie sur une croissance constante de l'économie sans tenir compte du fait que les ressources sont limitées.

[L'économie circulaire](#) fait partie des solutions pour sortir de ce modèle économique non viable. Elle vise à optimiser l'utilisation des ressources et à maximiser la durée de vie des produits et des ressources qui les composent.

Au Canada, le mouvement de l'économie circulaire s'accélère, notamment avec la création du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC), lancé en septembre 2020, à l'École de technologie supérieure (ÉTS). [Desjardins a versé une aide financière de 2,1 M\\$](#) au CERIEC afin qu'un écosystème de près d'une dizaine de laboratoires virtuels d'accélération en économie circulaire soit mis sur pied sur cinq ans. Ces efforts soutiennent les

[objectifs ambitieux du Canada](#), soit de réduire la quantité de déchets de 30 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2040. Selon le récent rapport sur [l'indice de circularité au Québec](#), seulement 3,5 % de notre économie est circulaire. Beaucoup reste donc à faire.

À titre de leader socioéconomique, Desjardins a toujours été au premier rang pour aider les entrepreneurs à s'adapter aux nouvelles réalités. La transition vers l'économie circulaire est devenue incontournable pour permettre aux entreprises d'assurer leur croissance tout en contribuant à un avenir prospère pour les générations futures.

Nous multiplions donc nos efforts pour aider les entrepreneurs à prendre part à cette transition essentielle. En 2021, nous avons ainsi contribué à la [tourné sur l'économie circulaire](#) organisée en partenariat avec la Fédération des chambres de commerce du Québec, afin d'assurer leur pérennité à moyen et long terme.

Des entrepreneurs sont déjà en action. À titre d'exemple, Desjardins soutient financièrement la [Coop Agri-Énergie Warwick](#), qui a mis en place un projet de réutilisation des résidus agricoles. Cette coopérative extrait le méthane des matières résiduelles agricoles de ses membres, puis le purifie et le transforme en gaz naturel renouvelable qui est injecté dans le réseau de distribution gazier en remplacement du gaz naturel d'origine fossile. Le digestat, coproduit de la biométhanisation, est ensuite retourné sur les fermes pour épandage, ce qui complète ainsi la boucle de l'économie circulaire.

La production de biométhane permet aux agriculteurs de diversifier et d'augmenter leurs sources de revenus, de participer à la transition énergétique, de réduire les odeurs d'épandage et d'obtenir un digestat avec une valeur agronomique élevée.

À la suite du succès du projet de la Coop Agri-Énergie Warwick, le premier en son genre au Québec, nous avons pris l'engagement de soutenir financièrement cinq projets de ce type d'ici 2025. Cette cible augmentera les flux financiers vers les projets d'économie circulaire tout en encourageant les discussions avec nos entreprises membres du domaine agricole à propos de leur modèle d'affaires.



Principe 3 – Membres et clients

Nous travaillerons avec nos membres et clients pour encourager des pratiques durables et permettre des activités économiques qui créent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures.

Donnez un aperçu des politiques et des pratiques mises en œuvre ou prévues par votre institution bancaire pour favoriser l'établissement de relations responsables avec ses clients. Fournissez des renseignements généraux sur les programmes et les actions en place (ou en préparation), sur leur portée et, si possible, sur leurs résultats.

Décrivez comment votre institution bancaire a travaillé ou prévoit travailler avec ses clients et avec les consommateurs en général afin d'encourager des pratiques et de permettre des activités économiques durables. Abordez les actions prévues et en place, les produits et les services développés et, si possible, les retombées générées.

Notre cible : travailler toujours dans l'intérêt de nos membres et clients

Nos pratiques d'affaires sont guidées par cette cible et encadrées par une gouvernance démocratique, moderne et dynamique¹. Plusieurs politiques internes y contribuent :

- Politique de développement durable
- Politique en éducation financière
- Politique de déconcentration régionale
- Politique sur la communication
- Politique sur la conformité
- Politique de traitement des plaintes et de règlement des différends de la clientèle
- Politique sur la protection des renseignements personnels
- Politique sur la gestion de l'information privilégiée
- Politique de confidentialité et consentements en découlant
- Politique de sécurité de l'information
- Politique sur les saines pratiques commerciales
- Norme portant sur la gestion des risques du réseau des caisses
- Directive sur l'utilisation acceptable des technologies
- Règle sur la gestion des identités et des accès
- Règle sur la classification de sécurité de l'information
- Règle sur la sécurité de l'information accessible aux fournisseurs
- Code de déontologie

Au-delà de ces encadrements, Desjardins a adopté une stratégie intégrée de leadership socioéconomique centrée sur notre engagement envers nos membres et clients. À titre d'exemple, nos produits de [l'Offre verte Desjardins](#), qui incluent des produits de financement, d'assurance et d'investissement, soutiennent nos membres et clients qui font des efforts pour la planète. Avec 12,3 G\$ d'actifs sous gestion et une gamme regroupant près d'une cinquantaine de solutions, Desjardins est un chef de file canadien en investissement responsable². Pour accompagner nos membres dans la transition énergétique juste, nos fonds et portefeuilles SociéTerre sont [sans pétrolières ni pipelines](#).

Pour les particuliers et les entrepreneurs qui n'ont pas accès au système financier traditionnel, nos produits de finance solidaire³ et de sociofinancement jouent un rôle crucial en leur permettant de participer à la vitalité et à l'économie de leur milieu. Nous accordons aussi une attention particulière à l'accessibilité de notre expertise et de nos conseils⁴, et nous soutenons l'éducation financière⁵ de nos membres pour favoriser leur autonomie financière.

Nous priorisons le mieux-être de nos membres et clients en leur offrant la [Protection Desjardins](#) ainsi que des avantages et des services d'assistance gratuits⁶, comme du soutien juridique et de l'assistance psychologique [pour nos membres de 18 à 30 ans](#).

¹ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Une gouvernance alignée sur l'intérêt des membres et clients, [p. 71](#).

² Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Une approche distinctive en investissement responsable (IR), [p. 41](#).

³ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Programmes de finance solidaire, [p. 54](#).

⁴ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Des experts et des conseils accessibles, [p. 38](#).

⁵ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Éducation financière, [p. 33](#).

⁶ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Expérience membre et client, [p. 32](#).



Principe 4 – Parties prenantes

Nous collaborerons de manière proactive avec les parties prenantes concernées pour atteindre les objectifs de la société.

Indiquez les parties prenantes (ou les groupes de parties prenantes) consultées ou sollicitées par votre institution bancaire, ou avec lesquelles elle a collaboré ou s'est associée pour mettre en œuvre ces principes et générer plus de retombées positives. Donnez un aperçu général de la façon dont votre institution bancaire a ciblé les parties prenantes pertinentes ainsi que des points abordés et des résultats obtenus.

À l'écoute de nos parties prenantes

L'analyse de pertinence de nos priorités en matière de développement durable réalisée en 2017 selon la méthodologie de la Global Reporting Initiative est toujours d'actualité en 2021. Cette vaste consultation de nos parties prenantes auprès de 1 700 participants nous a permis de brosser un portrait complet de leurs préoccupations en la matière.

Cette consultation a confirmé que nos enjeux prioritaires rejoignent globalement leurs attentes et que nous exerçons un leadership en matière de lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique juste. Nous avons aussi effectué en 2021 un sondage auprès de nos membres, qui ont indiqué en grande majorité (79 %) s'attendre à ce que Desjardins soit un chef de file en développement durable.

La consultation de nos parties prenantes a permis d'établir les sujets les plus importants pour nos membres et clients, traités dans notre [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#). La matrice de pertinence de ces sujets est [disponible ici](#).

Desjardins, un partenaire de choix¹

Desjardins travaille de concert avec les gouvernements, les régulateurs et les autres instances normatives sur une variété de sujets, incluant la mise en place des meilleures pratiques (y compris les nouveaux encadrements législatifs) pour protéger l'identité des personnes à l'ère numérique, la modernisation des marchés financiers en Ontario et la protection des personnes vulnérables.

Encourager la recherche et la formation universitaire, favoriser le développement de solutions spécifiques pour les acteurs économiques, promouvoir l'éducation et la pédagogie en matière de changements climatiques : Desjardins s'engage aussi à travers de nombreux partenariats² pour faire progresser les communautés vers la transition énergétique et lutter contre les changements climatiques. Pour en savoir plus, consulter le [schéma représentant l'écosystème de nos partenariats](#) en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Desjardins contribue également à plusieurs groupes de travail mis en place par la PNUE IF en soutien à la mise en place des PRB et des PSI. Ces groupes de travail sont l'occasion de dialoguer et de collaborer avec d'autres institutions financières à l'international dans le cadre d'initiatives traitant des enjeux ESG.

¹ Voir la liste de nos partenariats dans l'index GRI, [p. 12](#).

² Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Des partenariats pour le climat, [p. 29](#).



Principe 5 – Gouvernance et culture

Nous mettrons en œuvre nos engagements grâce à des processus de gouvernance efficaces et à une culture axée sur la finance responsable.

Décrivez les structures, les politiques et les procédures de gouvernance pertinentes mises en place ou prévues par votre institution bancaire pour gérer les retombées (potentielles) positives et négatives importantes et faciliter la mise en place efficace des Principes.

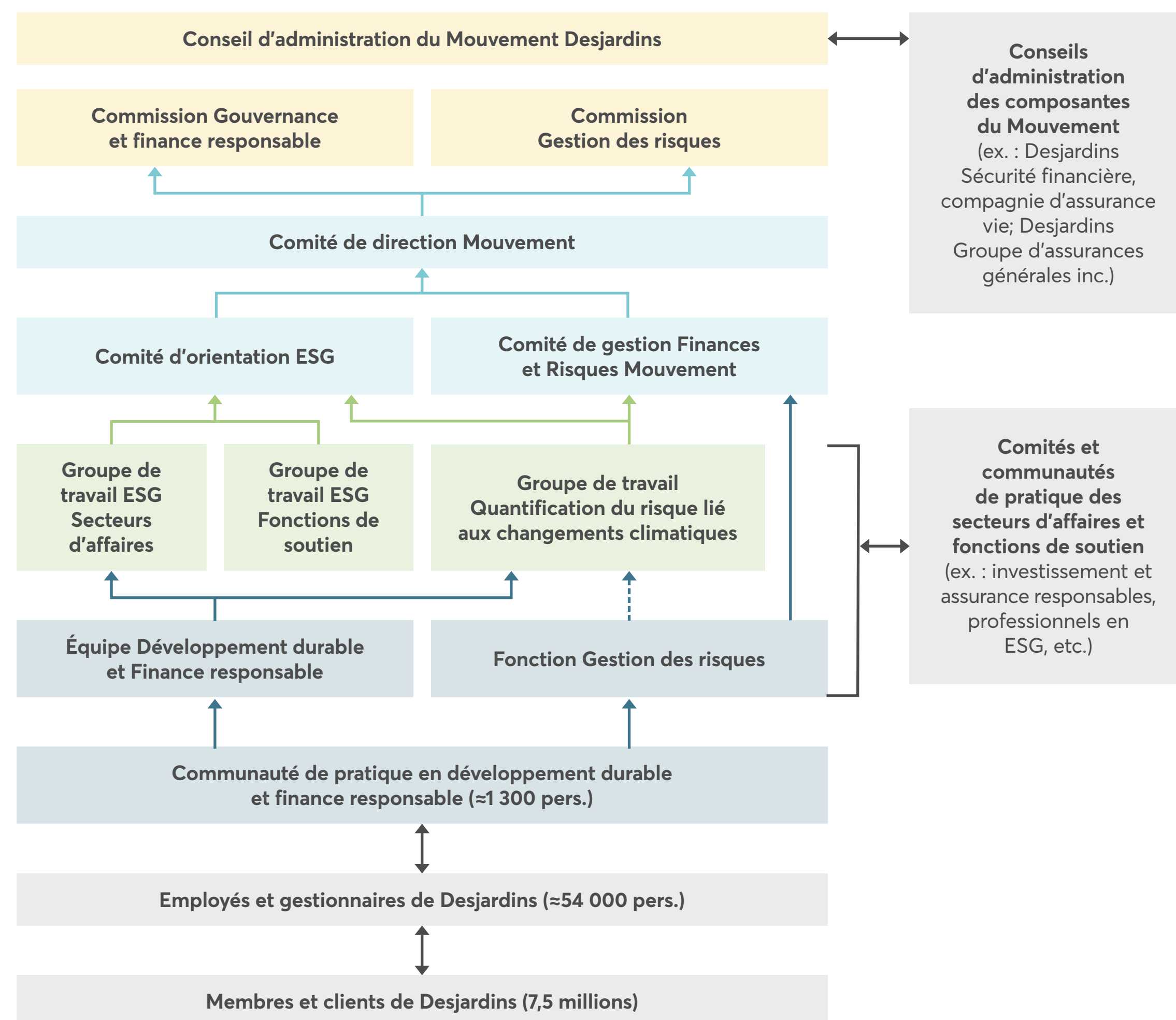
Décrivez les initiatives et les mesures prises ou prévues par votre institution bancaire pour valoriser les services bancaires responsables auprès de ses employés. Abordez notamment, de manière générale, le renforcement des capacités, l'inclusion dans les structures de rémunération et la gestion du rendement ainsi que les communications de la direction.

Démontrez que votre institution bancaire a une structure de gouvernance en place pour la mise en œuvre des PRB, qui comprend notamment :

- a) l'établissement de cibles et des actions pour les atteindre;
- b) des mesures de redressement si les cibles ou les jalons ne sont pas atteints ou que des retombées négatives imprévues sont générées.

Une gouvernance solide

Depuis 2018, notre comité d'orientation ESG composé de cadres dirigeants des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien a pour mandat d'accompagner et de conseiller le comité de direction, et en fin de compte le conseil d'administration, sur les questions de développement durable et de finance responsable.



En tant que pierre angulaire de l'intégration ESG chez Desjardins, le comité d'orientation ESG est responsable de nombreuses tâches :

- Recommander des positionnements sur les questions ESG au comité de direction.
- Assurer la coordination et la cohérence au sein de Desjardins dans la mise en œuvre de ces positionnements en clarifiant les rôles et responsabilités de chaque secteur d'affaires ou fonction de soutien.
- Assurer l'établissement d'objectifs et d'indicateurs de performance ambitieux.
- Coordonner la reddition de comptes ESG.
- S'assurer que l'organisation respecte ses engagements internationaux (PRB, PRI, PSI) et adopte les meilleures pratiques de divulgation de manière progressive et structurée.
- Accompagner l'équipe de gestion intégrée des risques dans son rôle d'évaluation du risque climatique et faire des recommandations en matière d'appétit pour le risque et de tolérance à celui-ci.
- Gérer les interpellations ESG des coalitions d'investisseurs internationaux et d'autres parties prenantes et soumettre des recommandations au comité de direction si nécessaire.
- Valider les orientations de la politique d'exercice des droits de vote.
- Assurer la mise en place et le maintien du programme d'obligations durables du Mouvement.
- Assurer une veille internationale des meilleures pratiques en développement durable, en finance responsable, en lutte contre les changements climatiques et en adaptation à leurs effets pour bien positionner les stratégies de Desjardins.

Afin d'évaluer sa progression, Desjardins a établi une dizaine d'indicateurs de suivi de la performance qui font l'objet de présentations trimestrielles au comité de direction. Ces indicateurs et les cibles afférentes sont intégrés lorsque pertinents dans la structure de rémunération des employés et dirigeants.

La finance responsable au cœur de notre action

Desjardins étant une coopérative, la finance responsable fait partie de son ADN. Une section entière de notre [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#) y est d'ailleurs consacrée. De plus, le président du Mouvement Desjardins, Guy Cormier, est un leader affirmé à ce sujet, qu'il aborde fréquemment lors de rencontres d'employés et de conférences ou sorties publiques. Par exemple, il a appelé publiquement les entreprises québécoises et canadiennes à se mobiliser pour une relance verte dans une lettre ouverte publiée dans les médias. Il a également fait la promotion de la finance durable et d'une prospérité mieux partagée dans plusieurs événements au cours de l'année, notamment lors du Forum économique international des Amériques en septembre et également lors de l'ouverture du Sommet de la finance durable à Montréal en octobre 2021. Desjardins était d'ailleurs partenaire principal de cet événement.

Enfin, Desjardins et notre président ont apporté un soutien actif à la coalition qui a soutenu avec succès la candidature de Montréal comme ville hôte des activités de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) pour l'établissement d'une norme internationale de divulgation ESG.



Principe 6 – Transparence et responsabilité

Nous réviserons périodiquement la mise en œuvre de ces principes et nous serons transparents et responsables quant aux impacts positifs et négatifs et à notre contribution aux objectifs de la société.

Démontrez les progrès réalisés par votre institution bancaire dans la mise en œuvre des six principes.

Démontrez que votre institution bancaire a tenu compte des pratiques exemplaires existantes et émergentes à l'échelle internationale et régionale pour la mise en place des PRB. Démontrez aussi qu'elle a défini des priorités et des ambitions pour s'arrimer à ces pratiques.

Démontrez les changements, en cours ou prévus, apportés par votre institution bancaire à ses façons de faire actuelles afin de refléter les pratiques exemplaires existantes et émergentes à l'échelle internationale et régionale de même que sa progression quant à la mise en œuvre des PRB.

Vigie des meilleures pratiques

En concordance avec l'une des zones d'impact préliminaires déterminées dans le cadre de notre analyse d'impact, deux mandats de balisage internationaux ont permis de cibler dans les dernières années les initiatives stratégiques à mener dans la lutte contre les changements climatiques. Au-delà des initiatives internes qui portaient sur nos opérations, nous avons établi l'importance d'étendre nos efforts aux émissions induites par nos activités de financement et d'investissement, et ainsi d'utiliser notre levier financier comme catalyseur pour aider les personnes, les entreprises et les communautés à faire face aux changements climatiques.

Une approche d'amélioration continue

Conscient de l'importance d'une divulgation transparente, Desjardins rend compte dans le présent document des mesures prises pour appliquer les Principes et gérer les impacts de ses activités. Cette application s'appuie sur nos valeurs coopératives et se concrétise par l'accélération de l'intégration des considérations ESG dans l'ensemble de nos décisions d'affaires.

Des informations plus détaillées sur nos ambitions et les mesures prises pour les concrétiser à l'échelle du Mouvement Desjardins sont disponibles dans le [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#).